

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Télécopie : 01 44 07 07 44

Tél. 01 43 29 66 70

E-mail : spp@spp.asso.fr

DR/CB/JA/MAL/SPP/2016-118

Paris, le 6 juillet 2016

Aux membres de la SPP

Attention : rue Daviel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - CONVOCATION

Mise en œuvre des décisions votées à l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2016, avec la contraction d'un emprunt complémentaire de 300.000 €

MERCREDI 20 JUILLET 2016 à 21h

SPP - 21 rue Daviel – 75013 Paris – Salle de conférences

Chers Collègues,

Cette assemblée générale est convoquée à titre extraordinaire et se déroulera selon les critères simples de nos statuts pour une assemblée générale : pas de quorum ; pas de différenciation des catégories ; 2 pouvoirs maximum ; majorité simple des « suffrages exprimés ».

Ordre du jour

Mise en œuvre des décisions votées à l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2016, avec la contraction d'un emprunt complémentaire de 300.000 €.

Invitation de M. Bahri, expert-comptable.

1/ Changement d'établissement bancaire, rachat de l'emprunt principal et contraction du nouvel emprunt

- Offre de rachat de prêt par la Banque Populaire pour l'emprunt principal d'acquisition de la rue Daviel à un taux de 1,80 % avec passage de 16 à 15 ans de la durée de l'emprunt, incluant une prise d'hypothèque. Vote.
- Emprunt complémentaire de 300.000 € sur une durée de 10 ans (et non pas 15 ans), à un taux de 1,40 %, avec une garantie « d'affectation non inscrite » au 21 rue Daviel. Vote.

2/ Mandat au Président et à la Secrétaire Générale de rechercher le cas échéant une autre banque pour obtenir le rachat de l'emprunt principal et le prêt complémentaire aux meilleures conditions. Vote.

3/ Questions diverses.

Votre droit de vote est conditionné par le paiement intégral de votre cotisation 2015 au 31 décembre 2015.

Nous vous prions de recevoir, Chers Collègues, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

Jacques ANGELERGUES
Secrétaire Général adjoint

IMPORTANT : Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, il est indispensable que chaque membre signe la feuille de présence **AVANT D'ENTRER DANS LA SALLE : Accueil à partir de 20h30.**

Nota : Conformément à l'article 8 des statuts et à l'article II-1.d du règlement intérieur, chaque membre peut recevoir deux pouvoirs

P.J : - Pouvoir.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

POUVOIR

Je soussigné(e) déclare donner

pouvoir à

pour me représenter à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 20 JUILLET 2016.**

Signature :

P.S. : Ce pouvoir peut être remis à un membre titulaire ou adhérent